



Règlement Intérieur Services Municipaux Cantine et Périscolaire

PROJET

Dispositions générales

La restauration scolaire et l'accueil périscolaire sont des services municipaux qui prennent en charge les enfants pendant la pause méridienne et en dehors du temps scolaire dans les écoles de Bédarrides. Au programme, des activités sportives, manuelles et ludiques proposées aux élèves avant et après la classe.

Les services municipaux périscolaires sont ouverts à tous les enfants de la commune.

Pour les garderies du matin et du soir ainsi que pour la Restauration scolaire, seul les enfants fréquentant les écoles de la commune sont autorisés à s'inscrire.

- Ecole Maternelle Frédéric Mistral
- Ecole Elémentaire Jacques Prévert & Marronniers
- Ecole privée Notre Dame du Sourire uniquement pour la restauration.

Publics visés

La Restauration scolaire est un service municipal pour les enfants scolarisés des écoles publiques et de l'école privée de la commune.

Le personnel municipal encadrant, intervenant et enseignant devront faire une réservation pour accéder à la restauration.

1- Personnel

Le service de la restauration scolaire et des garderies est réalisé par le personnel de la commune.

2- Horaire lieux d'accueil

La restauration scolaire s'effectue sur le temps méridien pour chacun des sites, en deux services.

L'accueil du matin s'effectue de 07h30 à 08h20.

Entre la fin des cours et la garderie du soir un battement de 30 minutes est instauré de 16h30 à 17h00.

La garderie du soir pour l'école maternelle Frédéric Mistral ainsi que pour l'école élémentaire Jacques Prévert s'effectue de 17h à 18h.

3- Fonctionnement

Pour permettre l'accès aux prestations périscolaires, il est impératif que la procédure d'inscription et de réservation soit effectuée via le portail famille (Article 3 du Règlement Administratif du Pôle Régie).

HORAIRES ET LIEU D'INSCRIPTION :

Pour l'année scolaire 2021/2022, les inscriptions et modifications pourront se faire aux dates suivantes

DATES	JOURS	LIEU	HORAIRES	
Du 09 Août au 27 Août 2021				
Du 18 Octobre au Vendredi 29 Octobre 2021				
Du lundi 06 décembre au 17 Décembre 2021	Lundi	PÔLE REGIE	08h30	
Du lundi 31 Janvier au 11 Février 2022	Mardi		12h00	
Du lundi 04 Avril au vendredi 15 Avril 2022	Jeudi		13h00	
Du 04 Juillet au 15 Juillet 2022	Vendredi		16h30	
Du 16 Août au 26 Août 2022			(Possibilité de prendre un rdv sur un horaire convenu)	
Tous les lundis	Permanences pour les inscriptions à l'unité uniquement pour la semaine suivante			

Trois possibilités d'inscriptions sont proposées pour les services périscolaires selon les modalités suivantes :

1 - Inscription à l'année :

L'inscription des enfants est effectuée à une ou plusieurs prestations en mentionnant le régime d'accueil. Le cout annuel de l'inscription de votre enfant sera calculé et lissé sur 10 mois avec un prélèvement automatique sur votre compte bancaire.

Dans le calcul du cout annuel, les jours fériés et les périodes de vacances sont déduites automatiquement.

De ce fait aucun remboursement ne sera accepté, sauf déductions prévues dans le Règlement Administratif. (Art. 7)

2- Inscription de vacances à vacances

La facturation est mensuelle, payable selon les modalités et délais de paiement administratif précisés dans le règlement administratif (Art. 5).

Toute inscription prise en cours d'année sera obligatoirement effective jusqu'aux prochaines vacances à minimum.

3 – Inscription à l'unité

Ce mode d'inscription reste exceptionnel. Cette demande doit être formulée via le formulaire de contact du portail famille ou directement au service pôle régies, une semaine avant la date choisie, pendant les horaires de permanence. Sans réservations au préalable, les prestations seront facturées en frais de pénalités soit 10€.

Pour toutes les modalités d'inscriptions aucune modification ne sera appliquée au cours de la période.

Discipline

L'enfant devra se présenter dans une tenue correcte et après s'être lavé les mains. Il devra en outre faire preuve de politesse et de respect envers le personnel et les autres enfants et ne pas utiliser de langage grossier. Il devra se tenir correctement à table.

Tout enfant dont l'attitude, tant vis-à-vis du personnel que de ses camarades, sera de nature à compromettre le bon fonctionnement du service périscolaire se verra sanctionné et bien entendu les parents seront aussitôt prévenu.

Les sanctions prononcées seront les suivantes :

- 1 – Avertissement
- 2- Convocation des parents
- 3– Renvoi trois jours
- 4 - Renvoi définitif

D'autres sanctions sont prévues à l'article 4.3 du Règlement administratif du Pôle Régie.

4 - Tarifs applicables

Les tarifs applicables sont définis par décision du Maire.

Ils sont calculés selon le Quotient familial :

QF 1 : inférieur ou égal à 496 €

QF 2 : Entre 497 et 999 €

QF 3 : supérieur ou égal à 1 000 €

TARIFS ANNUEL & DE VACANCES A VACANCES

FICHE DE RÉSERVATION ANNUELLE & DE VACANCES A VACANCES

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine	Jours à cocher
Garderie du matin 7h30-8h20	QF1 (0,60€)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/>
	QF2 (0,70€)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	QF3 (0,80€)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Extérieur (1,00€)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Cantine	QF1 (3,00€)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/>
	QF2 (3,10€)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	QF3(3,20€)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Extérieur (3,50€)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Garderie de 16 h 30 à 17 h 00	Gratuite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Garderie du soir 17h00-18h00	QF1 (1,00€)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/>
	QF2 (1,10€)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	QF3 (1,20€)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Extérieur (1,50 €)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

TARIFS A L'UNITE

FICHE RESERVATION A L'UNITÉ

Jours	Dates	tarif unique	Garderie du matin	Cantine	Garderie du soir
LUNDI		Garderie du matin : 1,80 € Extérieur : 2 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Garderie du soir : 2,20 € Extérieur : 2,50 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Cantine : 4,20 € Extérieur : 4,50 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MARDI		Garderie du matin : 1,80 € Extérieur : 2 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Garderie du soir : 2,20 € Extérieur : 2,50 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Cantine : 4,20 € Extérieur : 4,50 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEUDI		Garderie du matin : 1,80 € Extérieur : 2 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Garderie du soir : 2,20 € Extérieur : 2,50 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Cantine : 4,20 € Extérieur : 4,50 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VENDREDI		Garderie du matin : 1,80 € Extérieur : 2 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Garderie du soir : 2,20 € Extérieur : 2,50 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Cantine : 4,20 € Extérieur : 4,50 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TARIF ADULTES

Personnel communal 5.00 €

Non réservé : 10 €

ECOLE PRIVÉE NOTRE DAME DU SOURIRE

Tarifs enfants : 3.20 €

Tarifs adultes : 5.00 €

6- Modalités de paiements

Les modalités et les délais de paiement sont précisés dans le règlement administratif, de même que les dispositions en cas d'impayé.

L'adhésion étant annuelle un seul paiement sera demandé.

Dans un souci d'équité l'école privée devra impérativement fournir, sur la période indiquée au paragraphe 3, les effectifs prévus pour la restauration scolaire. L'école Notre Dame du Sourire sera facturée mensuellement sur les repas prévus comme pour les écoles publiques.

7- Spécificités

Hygiène et sécurité :

Dans tous les cas, le personnel placé sous l'autorité du cuisinier devra se conformer aux règles d'hygiène en vigueur.

En cas d'urgence, tout le personnel de la restauration scolaire a accès:

- Aux compteurs d'eau, de gaz et d'électricité,
- A un téléphone
- A Une pharmacie uniquement pour les premiers soins.

Régime alimentaire :

Tout enfant qui devra suivre un régime alimentaire défini dans un projet d'accueil individualisé signé par un médecin scolaire, pourra prendre ses propres repas fournis par la famille, au sein de la restauration scolaire.

Les parents ne sont pas autorisés à venir au restaurant scolaire pour administrer un médicament à leur enfant.

Il est interdit de fumer dans le restaurant scolaire.

Aucun animal ne doit y pénétrer.

Protection des données à caractère personnel

La réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles (Loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) n° (UE) 2016/679 du 27 avril 2016), définissent les conditions dans lesquelles des traitements de données personnelles peuvent être effectués et impose une utilisation des données personnelles qui soit responsable, pertinente et limitée aux stricts besoins de toute collectivité, ou de tout autre organisme. Ainsi, toute information se rapportant directement ou indirectement à une personne physique ne peut être utilisée que de manière transparente et en respectant les droits des personnes concernées.

La Mairie de Bédarrides a désigné un délégué à la protection des données personnelles qui a pour mission d'informer, de conseiller et de veiller à la conformité des traitements à la réglementation en matière de données personnelles. Il doit être consulté préalablement à la création d'un traitement et veille au respect des droits des personnes (droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation du traitement). Pour le contacter : g.orcel@goconcept.fr. En cas de difficultés rencontrées lors de l'exercice de ces droits, les personnes concernées peuvent saisir le délégué à la protection des données personnelles.

Chaque personne sous contrat (agent, contractuel, stagiaire, etc...) est soumise à une obligation de confidentialité pour l'ensemble des données personnelles auxquelles elle a accès dans le cadre de ses fonctions. Tout usage ou utilisation illicite de ces données par l'un des collaborateurs constituerait une violation de la réglementation en matière de protection des données personnelles, et notamment du RGPD, et serait passible de sanctions pour la collectivité et pour l'agent ou le personnel salarié, ou collaborateur.

Il est donc important que chacun reste vigilant face à tous types de sollicitations, y compris pour l'accès à des bases de contact.

Pour en savoir plus sur vos droits vous pouvez consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr